

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROYE EN DATE DU 18 janvier 2017

Le mercredi 18 janvier deux mille dix-sept à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de **ROYE**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIQUARD, Maire de ROYE**

Etaient présents : PIQUARD Bernard, OLIVIER Rose, COLLE Philippe, FLEURY Eric, GROMAND Daniel, MATHIEU Marie-France, DESBOEUF Jean-Luc, REGNIER Fabrice, GAMBA Catherine, POULAIN Agnès, BRINGOUT Joël, FAIVRE Gisèle, TERNET Alain, BESANÇON Valérie

Etaient absents : DEMANGE Catherine

Pouvoirs :

Mr REGNIER Fabrice a été élu secrétaire.

Date de la convocation : 10 janvier 2017

Le président ouvre la séance

Choix du maître d'œuvre pour le Centre Culturel de ROYE

Vu le projet de création du CENTRE CULTUREL de ROYE : mutualisation des locaux pédagogiques, festifs et culturels,

Vu la nécessité de choisir un architecte pour la conduite de maîtrise d'œuvre,

Après consultation des dossiers par la commission d'appel d'offre en date du 15 septembre 2016 et du 7 décembre 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE Mr Thierry GHEZA, Architecte à ECROMAGNY

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ses avenants éventuels et tout document se rapportant au dossier.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la création du Centre Culturel de ROYE au titre des aides aux équipements socio-éducatifs et sportifs

Vu la délibération du 1^{er} juin 2016, par laquelle le Conseil Municipal valide le projet de création du « Centre Culturel de ROYE : mutualisation des locaux pédagogiques, festifs et culturels »

Monsieur le Maire rappelle les termes du projet :

Création d'un équipement plurivalent à vocation festive et culturelle, permettant l'organisation des activités suivantes :

- Accueil des Nouvelles Activités Périscolaire (organisées par La Communauté de Communes)
- Accueil des scolaires pour des activités sportives indoor (jeux de ballons, gymnastique, tennis de table ...) et les fêtes de fin d'année, de Noël (jauge : 150 personnes en diner dansant)
- Activités associatives (lotos, vide grenier, expositions, AG, repas dansants ...)
- Activités sportives (danse, activités de gymnastique ...)
- Activités culturelles (expositions, concerts, spectacles, théâtres ...)
- Manifestations diverses (Assemblées Générales, banquets de mariage, congrès ...)
- Manifestations organisées par la commune (cérémonie des vœux, expositions, spectacles, réunions électorales ...)

Cet équipement sera complété d'une bibliothèque municipale et d'une à deux salles de classe élémentaire et de leurs locaux connexes.

Monsieur le Maire souligne qu'une partie de ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental au titre des aides aux équipements socio-éducatifs et sportifs.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Département, l'octroi d'une subvention pour les travaux cités précédemment.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte l'avant-projet concernant l'opération citée ci-dessus

SOLLICITE de Mr le Président du Conseil Départemental, une subvention au titre des aides aux équipements socio-éducatifs et sportifs.

Coût : 2 000 000 € HT SOIT 2 400 000 € TTC

ARRETE les modalités de financement comme suit :

- Montant subventionnable HT : 2 000 000,00 €
- Subvention C. Régional (40% : plafond 1 000 000,00 €) : 400 000,00 €
- Subvention DETR (35%) : 700 000,00 €
- Subvention titre soutien invest. (10%) : 200 000,00 €
- Subvention C. Département (30% sur les 2 classes) : 94 000,00 €
- Subvention Département (aides équip.socio-éducatifs/sportifs 15% sur partie salle) : 145 950,00 €
- Financement par la collectivité, emprunt : 160 050,00 €
- Financement par la collectivité, fond libre : 300 000,00 €

S'ENGAGE à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures aux montants sollicités.

S'ENGAGE à donner un accès prioritaire aux élèves des collèges et des écoles primaires pour tous les équipements.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**Décision
Modificative n°2**

Afin de régulariser les comptes de la fiscalité directe locale 2016, il y a lieu d'émettre un mandat au compte budgétaire 73925 et un titre de recette au compte 73111, d'un montant de 364 €.

Aucun crédit n'étant prévu au compte 73925, il y a lieu de faire la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services	364,00 €	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	364,00 €	
D 73925 : Fonds pérég. Interco et comun.		364,00 €
TOTAL D014 : Atténuations de produits		364,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE la Décision Modificative n°2

Motion de soutien pour le tronçon de la 2x2 voies AMBLANS et VELOTTE/VESOUL

L'axe routier RN 19 situé entre VESOUL et LURE, nommé également route européenne, contribue de façon importante au développement économique de notre territoire et de notre région Bourgogne-Franche Comté.

Aujourd'hui, 16 000 véhicules par jour, dont 5 000 poids lourds, empruntent cette voie qui se retrouve à la limite de la saturation en période de pointe.

AMBLANS et VELOTTE, GENEVREUILLE et POMOY sont traversés par cette route. Habitants et usagers subissent quotidiennement les

contraintes et nuisances sonores qu'un tel trafic peut provoquer.

Le projet de détournement est attendu depuis presque 30 ans. L'aménagement foncier du tronçon, organisé par le Conseil Départemental, est en cours depuis 2 ans et les travaux, engagés depuis plus de 4 ans, entre LURE et la porte d'AMBLANS et VELOTTE vont s'achever au printemps 2017. Leur continuité devient une urgence pour les villages traversés, les usagers, les entreprises et les collectivités.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

SOLLICITE, par la présente motion, les pouvoirs publics afin que la création de ce tronçon puisse être réalisé sans délai.

Marché pour travaux d'entretien et d'améliorations ponctuelles des voies communales : attribution du marché

Vu la nécessité de lancer un marché pour les travaux d'entretien et d'améliorations ponctuelles des voies communales

Vu l'appel d'offre public à la concurrence du 2 décembre 2016

Vu le dépôt des offre des candidats pour le vendredi 6 janvier 2017 à 12 h 00

Après consultation des dossiers par la commission d'appel d'offre en date du 7 janvier 2017 et du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise : **EUROVIA**
pour un montant HT de : 174 979,00 €

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant

Le montant HT correspondant aux 4 années du marché, une partie des travaux sera prévue au Budget 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président clos la séance.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents